

PROCÈS-VERBAL DE LA DEUX CENT VINGT ET UNIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue le deux octobre deux mille vingt
sur la convocation de la secrétaire générale

Participent, par vidéoconférence et par téléphone, monsieur Alain Gagnon, président du conseil d'administration, monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général, monsieur René Dufresne, madame Julie Bissonnette, monsieur Martin Caron, monsieur Bernard Deshaies, madame Danielle Ferron, madame Pascale Mongrain, madame Jacynthe Gagnon, madame Marthe Lacroix, monsieur Gilles Lavoie, madame Mirella Pisciueneri, madame Paule-Anne Morin, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

La séance débute vers 9 h.

-----ooo0ooo-----

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour suivant est adopté :

01. Adoption de l'ordre du jour
02. Approbation des procès-verbaux des séances tenues le 19 juin, le 17 juillet et le 28 août 2020
03. Sujets découlant des procès-verbaux précédents

<i>Rapport de la direction</i>

04. Présentation
 - 04.1 Mandat et entente de contribution dans le cadre du Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour la redistribution des fonds du programme par La Financière agricole du Québec

<i>Rapport des comités</i>

05. Rapport du comité de vérification de la séance du 11 septembre 2020
 - 05.1 Ordre du jour de la séance du 11 septembre 2020
 - 05.2 Procès-verbal de la séance du 17 juillet 2020
 - 05.3 Modalités finales de disposition du surplus du fonds ASRA – Pommes
 - 05.4 Sujets découlant du procès-verbal précédent
 - 05.5 Tableau de bord corporatif au 31 mars 2020
 - 05.6 Bilan sur la gestion active de la trésorerie au 31 mars 2020
 - 05.7 Liste des contrats de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} novembre 2019 et le 31 juillet 2020
 - 05.8 Mise à jour sur la garantie de prêt à 15 M\$ et garantie de prêt levier, bilan au 31 mars 2020
 - 05.9 Provision pour garanties de prêts au 31 mars 2020
 - 05.10 Bilan des activités de la Direction du recouvrement au 31 mars 2020
 - 05.11 Mandats statutaires de la Direction de la vérification interne – obligations

- 06. Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles de la séance du 11 septembre 2020
 - 06.1 Ordre du jour de la séance du 11 septembre 2020
 - 06.2 Procès-verbal de la séance du 28 mai 2020
 - 06.3 Politique de cybersécurité de La Financière agricole du Québec
 - 06.4 Sujets découlant du procès-verbal précédent
 - 06.4.1 Suivi du plan d'action sur les risques technologiques
 - 06.4.2 Suivi sur la signature numérique
 - 06.4.3 Suivi sur la gestion des accès informatiques
 - 06.4.4 Visibilité et inclusion des membres de minorités visibles et ethniques
 - 06.5 Bilan 2019-2020 et Programmation 2020-2021 des investissements et dépenses en ressources informationnelles
 - 06.6 Plan québécois des infrastructures en ressources informationnelles 2021-2031 de La Financière agricole du Québec
 - 06.7 Bilan et déclaration des risques de sécurité de l'information à portée gouvernementale de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2020
 - 06.8 Plan d'action organisationnel de la mobilisation des personnes 2020-2022
 - 06.8.1 Rapport de vérification sur la mobilisation du personnel dans la fonction publique
 - 06.9 Bilan au 31 mars 2020 de la Stratégie de développement des compétences
 - 06.10 Bilan et plan d'action des personnes handicapées 2020-2021
 - 06.11 Mesures du Cadre de gestion pour la prévention de la violence lors de contact avec la clientèle
 - 06.12 Bilan 2019-2020 de l'application de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers organisationnels structurants
 - 06.13 Varia
 - 06.13.1 Procès-verbaux des séances du conseil d'administration

Dépôt des documents

- 07. Suivi des dossiers du conseil d'administration
- 08. Pandémie de la COVID-19 – Note de la cellule de coordination de l'application des programmes – 17 septembre 2020

- 09. Varia :
 - 09.1 Remerciements à monsieur Claude Viel
- 10. Date de la prochaine séance
- 11. Huis clos
- 12. Levée de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LE 19 JUIN, LE 17 JUILLET ET LE 28 AOÛT 2020

Résolution
N° 1624

Le projet de procès-verbal de la deux cent dix-huitième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 19 juin 2020, celui de la deux cent dix-neuvième séance du conseil d'administration de la société tenue le 17 juillet 2020 ainsi que celui de la deux cent vingtième séance du conseil d'administration de la société tenue le 28 août 2020 ont été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée, QUE le procès-verbal de la séance du 19 juin 2020 soit adopté, QUE le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2020 soit adopté et QUE le procès-verbal de la séance du 28 août 2020 soit adopté.

SUJETS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Monsieur Desrosiers confirme qu'une première rencontre a eu lieu avec des représentants de la Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique (CAPÉ). Une des préoccupations porte sur le minimum assurable en ASRA. La société a tenté, sans succès, d'organiser une rencontre additionnelle mais les discussions se poursuivront dès que possible. Il est suggéré d'associer les représentants de la clientèle à ce dossier.

À la suite du report de la proposition de bonification des programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus et comme demandé, des analyses additionnelles ont été réalisées, notamment sur le retrait de la limite lié au bénéfice net et de l'augmentation de la couverture à 90 % des pertes dans le cadre d'Agri-Québec Plus. Comme les impacts budgétaires estimés excèdent 1 M\$, la direction rencontrera les instances gouvernementales et un suivi sera fait par la suite au conseil.

À la suite d'un questionnement portant sur la possibilité que la société prenne le relais à l'échéance du programme d'aide fédéral dans le contexte de la COVID-19, monsieur Desrosiers mentionne que la société demeure alerte face aux besoins en fonds de roulement des entreprises et traitera les demandes cas par cas.

Les autres sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l'ordre jour.

RAPPORT DE LA DIRECTION – PRÉSENTATION

Le rapport de la direction est déposé. Le président-directeur général fait le point sur la situation financière et les principaux enjeux de l'organisation en contextualisant les informations sur les dossiers et activités en cours, regroupés sous les volets suivants :

Volet financier

- Données financières

Les résultats prévisionnels pour l'exercice financier 2020-2021 ont été ajustés en tenant compte de mesures du Plan budgétaire 2019-2020 du gouvernement, de la baisse importante des revenus de placement et des liquidités et de la baisse de contributions au Fonds ASRA à la suite du remboursement de 140 M\$ lié au déficit du Fonds.

Le budget 2020-2021 prévoyait un excédent des revenus sur les dépenses de 65,5 M\$. L'excédent anticipé s'élève à 30,3 M\$, soit 35,2 M\$ de moins que le budget approuvé.

Les administrateurs sont sensibilisés à la marge d'erreur des prévisions déposées. Des données actualisées seront présentées à la prochaine séance.

– Paiements de programmes

Les prévisions de compensations, indemnités ou dépenses de programmes, le solde des fonds fiduciaires ASRA et ASREC et le solde du compte des participants aux programmes AGRI au 31 août 2020 sont présentés.

Les prévisions de paiements en assurance stabilisation des revenus agricoles sont à la hausse pour 2020-2021 par rapport à 2019-2020, essentiellement en production porcine. À la suite du remboursement de 140 M\$ de la quote-part gouvernementale du solde du déficit du Fonds ASRA au 31 mars 2010, le déficit projeté du Fonds au 31 mars 2021 devrait se situer à 177,1 M\$ au 31 mars 2021.

Le solde du Fonds ASREC est en diminution compte tenu du niveau élevé de compensations versées en raison des conditions climatiques défavorables. Le solde prévisible du fonds au 31 mars 2021 est de 242,7 M\$.

Le solde global des comptes AGRI demeure substantiel. Il est rappelé que le secteur des pommes est maintenant couvert par les programmes AGRI, ce qui représente environ 3 M\$ en contributions.

Le traitement des dossiers AGRI devrait se faire plus rapidement cette année.

– Paiements en ASRA

Les compensations versées aux producteurs en assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'année d'assurance 2019 atteignent 176,2 M\$. Pour l'année 2020, la société a déjà déboursé 142,6 M\$ en avance, dont 78,6 M\$ pour le secteur porcin seulement.

Même si le prix du porc s'est redressé substantiellement, les prévisions demeurent difficiles à établir. Les producteurs touchent environ 30 \$ de plus par porc en vertu de la nouvelle convention, ce qui devrait réduire l'intervention du programme ASRA.

– Paiements en ASREC

Au 31 mars 2020, les indemnités versées en ASREC pour l'année d'assurance 2019-2020 atteignent 138,5 M\$.

L'ampleur des indemnités versées dans la production de fourrages et des grains s'explique par la sécheresse de l'été 2019 et des conditions climatiques défavorables.

En date du 30 septembre, les indemnités versées pour l'année d'assurance 2020-2021 totalisent 29 M\$. Une deuxième avance est prévue prochainement.

– Financement

L'encours en financement a progressé et atteint 5,7 G\$ au 31 août 2020, une augmentation de plus de 215 M\$ par rapport à août 2019.

Les montants autorisés en financement sont de 37 M\$ supérieurs à ceux de 2019 pour la même période. Le nombre de certificats autorisés est aussi en hausse avec 200 certificats de plus qu'en août 2019.

Les montants consentis en subventions à la relève à temps plein a diminué, ce qui peut s'expliquer par le report de certains projets dans le contexte de la pandémie. Pour les subventions à la relève à temps partiel, les montants sont comparables.

De même, le pourcentage d'entreprises en arrérages est comparable à celui de 2019 à pareille date, à 3,3 %. Les pertes sont peu importantes.

Volet stratégique

– Plan stratégique

Orientation 1 – Contribuer au développement économique des entreprises

Le gouvernement fédéral a annoncé la mise en place d'un fonds d'urgence afin de soutenir financièrement la mise en place des mesures supplémentaires d'atténuation des risques à la ferme pour limiter la propagation de la COVID-19. Ce dossier sera traité ultérieurement.

L'application des pénalités pour la transmission des données financières liées aux programmes Agri 2019 a été reportée du 30 septembre au 30 octobre 2020 en raison de la COVID-19. Comme près de 90% des dossiers étaient reçus au 30 septembre, le report devrait être suffisant.

En date du 20 septembre 3,3 M\$ avaient été versés à 1 905 producteurs dans le cadre des mesures de soutien aux producteurs de maïs-grain pour atténuer l'impact de la hausse du prix du propane.

Les membres de la cellule sécheresse ont tenu six rencontres. Un premier paiement pour la protection Foin totalisant 21,3 M\$ a été versé à plus de 400 producteurs. Un deuxième paiement est prévu en octobre. Des travaux urgents ont été autorisés et la société a reporté les avis de cotisation au 9 septembre. Une dérogation a de plus été autorisée en ASRA pour couvrir les superficies de céréales récoltées en fourrage.

Le comité de suivi du GTASREC s'est penché sur le bilan de la première année de la mise en œuvre du 1^{er} plan d'action 2019-2021 en assurance récolte. Les principales réalisations portent sur :

- les options à quatre fauches à la protection Foin et pâturages;
- la révision des prix unitaires : pommes de terre de semence et de table;
- les nouveaux prix unitaires : cultures biologiques, céréales d'automne et apiculture;
- les pertes normales dans le secteur maraîcher.

Les travaux sur l'actualisation des dates limites de semis et de récoltes la révision du zonage collectif sont en cours.

Le plan d'action 2020-2023 issu des travaux de la Table de Travail en financement est en voie de finalisation.

Le bilan de l'application des mesures d'atténuation dans le contexte de la COVID-19 est présenté. Le moratoire de six mois sur le remboursement des prêts s'est appliqué à 2 738 prêts détenus par 1 398 clients. La garantie de prêt pour le fonds de roulement a fait l'objet de 113 demandes. Le versement des subventions à l'investissement prévu le 1^{er} décembre a été devancé au 30 octobre. Le montant qui sera versé aux entreprises est estimé à 9,1 M\$.

Malgré le peu de promotion dont il a fait l'objet, le Programme Investissement Croissance connaît du succès avec 1 079 demandes autorisées totalisant 522,6 M\$. Plus d'une vingtaine de demandes en lien avec la sécheresse ont été acceptées et 123 demandes l'ont été pour le volet Jeunes entrepreneurs.

Malgré le contexte du télétravail, les délais de traitement des demandes de prêt et de subvention sont comparables à ceux de l'année précédente malgré les 150 dossiers additionnels traités. Il en est de même du traitement des indemnités en ASREC malgré le nombre plus élevé d'avis de dommages pour la protection individuelle.

Orientation 2 – Renforcer l'expertise et l'innovation

Dans le cadre de sa tournée 2020, le président-directeur général a tenu 25 rencontres auxquelles ont participé 483 employés.

Des activités de formation sur la gestion d'une équipe de travail à distance et sur la santé psychologique en télétravail ont été réalisées. Une groupe-pilote testera une formation sur les interventions efficaces en présence de clients difficiles ou vulnérables.

La reprise graduelle des activités de travail est soumise aux règles du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Le télétravail demeure l'option à privilégier et les déplacements chez le client sont limités à ceux absolument nécessaires. Un rappel des mesures de prévention a été transmis aux employés.

Le cadre de gestion élaboré pour prévenir la violence lors des contacts avec la clientèle est inscrit à l'ordre du jour.

Plusieurs projets s'inscrivant dans la volonté de l'organisation de prendre le virage numérique sont amorcés, notamment la migration d'Office 2013 vers Office 365 et l'intégration de TEAMS ainsi que la mise en place d'un environnement d'intelligence d'affaires.

Le bilan 2019-2020 de l'application de la politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers organisationnels structurants est à l'ordre du jour. La société a accompagné des Jardins de solidarité afin qu'ils participent à Agri-investissement et Agri-Québec.

Une proposition d'actualisation des risques organisationnels majeurs sera présentée au comité de vérification pour une première validation, après quoi les risques prioritaires et les mesures d'atténuation à mettre en place seront documentées.

– Veille stratégique

Publications récentes

Entre janvier et mai 2020, les exportations bioalimentaires du Québec ont augmenté de 12 % par rapport à 2019, et ce, malgré le choc de la pandémie.

L'exportation de la viande porcine vers la Chine est responsable à 60 % de cette hausse. La peste porcine africaine demeure un enjeu important.

Les perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO annoncent une croissance annuelle modeste d'environ 1 % des prix agricoles à l'échelle internationale au cours de la prochaine décennie.

Le prix du lait a augmenté.

L'Accord Canada-États-Unis-Mexique est en vigueur depuis le 1^{er} juillet dernier.

Le prix du porc est en augmentation depuis la fin de septembre, ce qui aura une incidence sur les prévisions en ASRA. Les prix se sont aussi appréciés en production bovine.

La société et le MAPAQ siègent au comité consultatif national mis en place en lien avec le Programme d'aide à l'isolement obligatoire pour les travailleurs étrangers temporaires destiné aux fermes et aux usines de transformation canadiennes.

Volet communications

Rencontres

Depuis la dernière séance, les rencontres suivantes se sont tenues :

- Cellule sécheresse;
- Association des producteurs maraîchers du Québec;
- Producteurs de bovins et secteur du veau de grain;
- AAC (fonds d'urgence, mesures de soutien à la ferme);
- Les Producteurs de serres du Québec.
- Secteur porcin :
 - Équipe québécoise de santé porcine;
 - Éleveurs de porcs du Québec;
 - Agéco;
 - Filière porcine-Peste porcine africaine.
- Les producteurs de lait de chèvre du Québec.
- Les producteurs de lait du Québec.
- Fédération de la relève agricole et Cabinet du ministre responsable.

Communiqués et articles

La société a publié les communiqués et articles suivants :

- Mesures de soutien aux agriculteurs : plus de 9,1 M\$ en subventions versés d'avance aux entreprises agricoles;
- Plus de 35 M\$ versés aux producteurs de foin dans le cadre du Programme d'assurance récolte;
- Bilan 2019-2020 : Fière de contribuer à la croissance et à la protection des entreprises agricoles et agroalimentaires de toutes les régions du Québec;
- Assurance récolte : prorogation des dates de fin des récoltes;
- Mesures de soutien aux agriculteurs : plus de 9,1 M\$ en subventions versés d'avance aux entreprises;
- COVID-19 : mesures annoncées pour les producteurs;
- Plus de 35 M\$ versés aux producteurs de foin dans le cadre de l'ASREC.

Actualités

Une vidéo d'un employé présente les mesures mises en place au siège social dans le contexte de la COVID-19.

Les conclusions du rapport de la Commission de la fonction publique sur les pratiques de mobilisation sont à l'ordre du jour.

Monsieur Desrosiers répond aux questions et fournit les explications requises sur l'application des programmes dans certains secteurs de production.

Les travaux sur l'actualisation du salaire de l'ouvrier spécialisé sont complétés et le dossier a été présenté au Cabinet du ministre responsable. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED].

[REDACTED]

[REDACTED].

Messieurs [REDACTED] font part des principales préoccupations de leur organisation respective actuellement :

- La santé des employés et des clients, incluant le volet psychologique;
- La capacité de maintenir la livraison des services;
- Le recrutement de personnel et leur intégration dans l'organisation.

Le 30 juillet dernier, Agriculture et Agroalimentaire Canada a lancé un nouveau fonds de 35 M\$, soit le Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme (FUMSF). Ce programme vise à faciliter les changements requis à la ferme pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs canadiens et des travailleurs étrangers temporaires dans le contexte de la COVID-19 et à freiner la propagation de la maladie dans les exploitations agricoles.

Le gouvernement fédéral a décidé de s'associer aux provinces et aux territoires pour l'administration de ce programme. Compte tenu que la Financière agricole a une grande expérience de la prestation de programmes à la ferme, des renseignements régionaux sur les exploitations agricoles et possède l'infrastructure nécessaire afin d'assurer le respect des normes et des dépenses admissibles à la ferme, le MAPAQ estime que La Financière agricole est la mieux placée pour gérer efficacement cette compensation aux producteurs québécois.

En conséquence, le MAPAQ a demandé à la société de mener à bien la réalisation de ce mandat par une lettre sous la signature de son sous-ministre, monsieur Dufresne.

Chaque administration aura une certaine marge de manœuvre pour adapter le mécanisme de prestation. De plus, le gouvernement fédéral fournira à l'administration une contribution financière maximale correspondant à 10 % des dépenses de programme fédéral pour les frais d'administration de la mesure.

**MANDAT ET ENTENTE DE CONTRIBUTION
DANS LE CADRE DU FONDS D'URGENCE
POUR LES MESURES DE SOUTIEN À LA FERME
D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA
POUR LA REDISTRIBUTION DES FONDS DU PROGRAMME
PAR LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE, [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE, [REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QU [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

Résolution
N° 1625

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

1° QUE le conseil d'administration prenne acte du mandat confié à La Financière agricole du Québec par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'administrer le programme fédéral mis en place dans le cadre du Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme (FUMSF), au nom du gouvernement du Québec;

2° QUE monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de La Financière agricole du Québec, une Entente de contribution dans le cadre du Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme avec la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire - Canada ou son représentant dûment autorisé, à poser tout geste et à signer tout autre document qui peut s'avérer nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution, sous réserve des autorisations gouvernementales requises.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2020

Le comité de vérification a tenu une séance le 11 septembre 2020.

[REDACTED], [REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED]

– **Ordre du jour de la séance du 11 septembre 2020**

L'ordre du jour de la séance du comité de vérification tenue 11 septembre 2020 est déposé.

– **Procès-verbal de la séance du 17 juillet 2020**

Le comité dépose le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2020.

À la suite de la décision des Producteurs de pommes du Québec (PPQ) de se retirer

du programme ASRA, à compter de l'année d'assurance 2018-2019, pour migrer vers les programmes AGRI, le conseil d'administration a adopté, à sa séance du 1^{er} novembre 2019, les modifications requises au programme ASRA.

Lorsqu'un produit n'est plus admissible à ce programme, La Financière agricole peut, soit mettre en place un programme de substitution, soit conclure une entente spécifique ou retourner le surplus du fonds aux constituants fiduciaires.

La mise en place d'un programme de substitution n'a pas été retenue étant donné que les PPQ sont dorénavant admissibles à tous les programmes AGRI et aucune entente spécifique n'a été conclue. Par souci d'équité avec les autres secteurs de production du programme ASRA, le solde du compte du Fonds ASRA pour le produit Pommes n'a pas été versé aux producteurs.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 13 du programme ASRA, il a été décidé d'attribuer le surplus du fonds aux adhérents et à la société au prorata de leur participation.

La moyenne de production des trois dernières années d'admissibilité des entreprises admissibles a été retenue pour déterminer le taux unitaire de remboursement, et ce, à la suite de discussions avec les représentants des PPQ.

Pour ces trois années, 75,4 millions de kilogrammes de pommes en moyenne ont été assurés annuellement à l'ASRA. Le surplus accumulé au fonds ASRA – Pommes au 31 mars 2020 est de 2,48 M\$, dont 876 364 \$ seront remboursés aux adhérents. Ainsi, le taux unitaire de remboursement pour les quelque 155 adhérents admissibles est de 0,011628 \$/kg de pommes assurées.

Le solde du fonds ASRA – Pommes au 31 mars 2020 est de 2 474 605 \$. À même ce surplus accumulé, un montant de 876 364 \$ sera remboursé aux adhérents alors qu'un montant de 1,6 M\$ sera retourné à la société.

Parallèlement, [REDACTED], la société a mis en place, à même ses propres surplus, deux programmes complémentaires, le premier pour favoriser la replantation de vergers de pommiers et le second visant l'amélioration de la rentabilité et des pratiques agroenvironnementales.

MODALITÉS FINALES DE DISPOSITION DU SURPLUS DU FONDS ASRA – POMMES

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1626

QUE le taux unitaire et les modalités finales de disposition des surplus du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour le produit Pommes présentés à la présente séance soient adoptés.

– Sujets découlant du procès-verbal précédent

Aucun sujet n'est à porter à l'attention du conseil d'administration.

– Tableau de bord corporatif au 31 mars 2020

Les indicateurs du tableau de bord corporatif sont identifiés en fonction des quatre critères d'appréciation de la performance de la Commission de l'administration publique, soit : la mission, la clientèle, la gestion des ressources et les indicateurs significatifs du Plan stratégique 2018-2022.

Les résultats du tableau de bord corporatif au 31 mars 2020 sont déposés.

La majorité des cibles sont atteintes. Des explications sur les indicateurs affichant d'importantes variations, à la hausse comme à la baisse, sont portées à l'attention des administrateurs.

Le taux de couverture du marché en financement, à 35 %, n'a pas atteint la cible de 36 %. L'écart s'explique par une progression moins rapide de l'encours agricole de la société (5 %) par rapport à la dette agricole (12 %). Le Programme Investissement Croissance, même s'il n'a pu faire l'objet d'une promotion soutenue en raison du contexte de la pandémie, connaît beaucoup de succès, ce qui contribuera à la croissance des investissements tout comme la mise en œuvre du plan d'action de la Table en financement qui sera déposé sous peu.

Le pourcentage de la clientèle en arrérages a peu augmenté, à 3,6 %, malgré le contexte de la COVID-19. Les pertes observées en financement ne soulèvent pas d'inquiétude pour le moment. Monsieur Desrosiers précise que les clients ayant obtenu un moratoire de remboursement ne sont pas considérés comme étant en arrérages.

Le comité s'est attardé à la tendance à la baisse de personnes ayant qualifié une entreprise à une subvention à la relève. Il lui a été rappelé que la bonification des mesures d'aide à la relève a permis de nouveaux adhérents dans les dernières années. De plus, les données présentées dans le tableau de bord sont liées aux subventions reposant sur des critères de formation académique alors que d'autres programmes permettent de soutenir la relève, comme le prêt levier, lequel ne comporte pas d'exigences de formation minimale.

Monsieur Desrosiers mentionne qu'une table MAPAQ-FADQ sur les communications a été mise en place afin de cibler les communications les plus pertinentes et de s'assurer de leur complémentarité.

L'évolution de l'ensemble des autres indicateurs du tableau de bord ne révèle aucune problématique significative.

Le conseil d'administration en prend acte.

– **Bilan sur la gestion active de la trésorerie au 31 mars 2020**

La Politique générale de placement et de financement régit les opérations financières de la société. Elle est constituée des éléments suivants :

- la politique de gestion de trésorerie qui regroupe l'ensemble des opérations reliées à la gestion de l'encaisse et aux transactions liées aux opérations de placement et de financement à court terme;
- la politique de placement qui traite de l'ensemble des opérations à long terme, dont les sommes déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Un bilan détaillé des opérations de la gestion de la trésorerie, des placements à long terme de la société et des fonds qu'elle administre pour l'exercice financier 2019-2020 est déposé.

➤ Coûts du financement

Pour 2019-2020, les besoins de financement ont été comblés à même les fonds administrés par la société.

Le taux moyen de financement des emprunts à court terme effectués en 2019-2020 s'est établi à 2,04 %, en deçà de la limite supérieure fixée à 2,08 %.

➤ Placements à court terme

La gestion active de la trésorerie touche huit portefeuilles, soit ceux de la société, du Fonds d'assurance récolte, du Compte dédié à la couverture des pertes liées à la garantie de prêts, d'Agri-investissement, d'Agri-Québec, du Fonds d'investissement pour la relève agricole, de Capital Financière agricole inc. et du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture.

Le rendement moyen réalisé avec la gestion active des placements a été, au cours

de l'exercice financier 2019-2020, de 2,15 % pour l'ensemble des portefeuilles sous gestion de la société, au-dessus de l'objectif de 2,08 %.

➤ Placements à long terme

Les portefeuilles de placements à long terme sont gérés à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les placements sont effectués dans des fonds à revenu fixe, des marchés boursiers ou des actifs réels, en fonction des particularités de chacun des fonds.

Les trois portefeuilles tiennent compte des résultats des analyses actuarielles et sont réajustés en conséquence.

➤ Fonds ASREC

Pour l'année 2019-2020, le portefeuille du Fonds ASREC affiche un rendement de -2,05 %, alors que le rendement espéré est établi à 3,60 % sur un horizon de dix ans.

➤ Compte dédié

Le portefeuille de référence du Compte dédié a généré un rendement de -1,80 % . Le rendement espéré établi est de 4,70 % sur un horizon de dix ans.

➤ Réserve pour risques exceptionnels

Pour l'année 2019-2020, le portefeuille affiche un rendement de 0,08 %. Son rendement espéré est établi à 2,50 % sur un horizon de 10 ans.

La gestion active de la trésorerie a permis de répondre aux objectifs de la Politique générale de placement et de financement de la société. Tous les objectifs de performance ont été dépassés.

La baisse soudaine des marchés en fin d'année financière a eu des impacts sur le rendement de l'année 2019-2020 des placements à long terme, mais la situation s'est redressée depuis.

– **Liste des contrats de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} novembre 2019 et le 31 juillet 2020**

La liste des contrats de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} novembre 2019 et le 31 juillet 2020 est déposée.

Il est rappelé que les contrats de gré à gré de moins de 100 000 \$ ne requièrent pas de dérogation.

Monsieur Desrosiers fournit les explications requises sur les mécanismes de surveillance en place pour s'assurer que les contrats ne sont pas découpés.

Après échanges, il est convenu de déposer annuellement un tableau permettant de constater le respect de la politique en matière de gestion contractuelle, soit l'absence de fractionnement d'un contrat à un même fournisseur dans le cadre d'un mandat donné.

– **Mise à jour sur la garantie de prêt à 15 M\$ et garantie de prêt levier, bilan au 31 mars 2020**

Un bilan portant sur la hausse de la garantie de prêts à 15 M\$ au 31 mars 2020, couvrant l'ensemble de la clientèle, est déposé.

L'augmentation de la limite de la garantie de prêt au-delà de 5 M\$ a généré :

- 43 interventions liées à 36 entreprises, lesquelles ont un encours de garanties de prêts moyen de 7 M\$;

- Les montants autorisés à ces entreprises varient de 100 000 \$ à 11,1 M\$;
- L'augmentation de la limite a permis d'autoriser des garanties de prêts supplémentaires totalisant 72,3 M\$ pour 2019-2020, comparativement à 180 M\$ pour 2018-2019;
- Les secteurs de production ayant bénéficié de la hausse du plafond de prêt sont relativement diversifiés en termes de production et de localisation, avec une prédominance dans le secteur laitier.

Les résultats traduisent l'importance des grandes entreprises.

Les données sur la répartition des entreprises clientes selon leur encours permettent de conclure que la limite de 15 M\$ en financement permet de répondre aux besoins des entreprises.

Les interventions liées à la garantie de prêt levier depuis sa mise en place, en janvier 2019, sont présentées. Le nouveau produit a généré :

- sept dossiers autorisés en date du 31 mars 2020 sur les neuf demandes analysées, pour un montant autorisé de 442 000 \$;
- cinq nouvelles demandes acceptées entre le 1^{er} avril et le 26 août 2020 pour un montant autorisé de 233 700 \$.

Dans le cadre de démarrage d'entreprises, la garantie de prêt levier s'avère complémentaire à la garantie de prêt traditionnelle. Elle est adaptée aux situations où les promoteurs ont besoin d'un levier financier inférieur à 100 k\$, ont une faible équité, mais démontrent un bon potentiel de gestion.

Les efforts de promotion de la garantie de prêt levier se poursuivront.

– **Provision pour garanties de prêts au 31 mars 2020**

En mai 2020, à la demande du Vérificateur général et à la suite de commentaires du conseil d'administration, la société a confié à la firme SAI le mandat d'évaluer si les hypothèses de l'évaluation actuarielle réalisée en 2019 étaient toujours appropriées pour l'établissement de la provision au 31 mars 2020, compte tenu du contexte de la pandémie.

Au regard de la COVID-19, la firme SAI a conclu que la pandémie de la COVID-19 n'a pas eu, à ce jour, un impact identifiable sur les taux de pertes et de sévérité relatifs aux entreprises des principaux secteurs de production au 31 mars 2020.

Par ailleurs, la firme SAI a indiqué que le taux d'actualisation de la provision générale devait être revu compte tenu de la diminution des rendements des fonds placés à la Caisse de dépôt et placement du Québec durant le premier trimestre de 2020. Le rendement attendu au cours des prochaines années, en fonction de la politique de placement de la société pour le compte dédié, est passé de 5,50 % à 4,60 %. L'ajustement du taux d'actualisation a entraîné une augmentation de la provision générale de 1,7 M\$ au 31 mars 2020. Cet ajustement a été pris en compte dans les états financiers 2019-2020.

Concernant la provision spécifique, le montant a été établi à 2,8 M\$, une diminution de 3,57 M\$ par rapport à 2018-2019. Cela s'explique notamment par un montant des pertes payées plus élevé au cours de l'année 2019-2020, soit 3,3 M\$, et par le changement de la méthode de calcul de la provision spécifique.

Par ailleurs, la société estime que la méthodologie utilisée pour calculer la provision générale au 31 mars 2020 est adéquate.

Comme les impacts de la crise sur la santé financière des entreprises agricoles pourraient se faire sentir à moyen ou à long terme, un mandat de trois ans a été accordé à la firme actuarielle SAI afin d'évaluer si une révision des hypothèses serait nécessaire dans le contexte de la pandémie ou de tout autre événement futur majeur et significatif. La firme déterminera si une nouvelle évaluation actuarielle est requise avant la fin de la période maximale de 5 ans.

Le comité a demandé que les travaux prévus pour 2020-2021 soient devancés afin que les conclusions de SAI soient présentées plus tôt aux administrateurs et aux représentants du Vérificateur général.

– **Bilan des activités de la Direction du recouvrement au 31 mars 2020**

Un bilan des activités de la Direction du recouvrement au cours de l'exercice financier 2019-2020 est déposé.

Le comité a pris connaissance des informations détaillées sur les activités de recouvrement par centre de services, par pourcentage de la clientèle et de l'encours et par production principale ainsi que sur le remboursement des pertes aux institutions financières.

Le nombre de dossiers actifs en recouvrement est relativement stable dans le temps et le niveau de pertes ne génère pas d'inquiétude.

– **Mandats statutaires de la Direction de la vérification interne – obligations**

À la lumière des résultats du sondage sur l'appréciation de la fonction de la vérification interne, le comité désire optimiser l'utilisation des ressources de la Direction de la vérification interne (DVI), lesquelles sont limitées, afin de permettre la réalisation des mandats planifiés au plan d'audit annuel. Essentiellement, [REDACTED]

Le comité s'est enquis de la répartition du temps alloué aux travaux de la DVI : 25 % sont utilisés pour des mandats statutaires, 50 % pour la réalisation des mandats inscrits au plan d'audit annuel et 25 % pour des mandats ad hoc.

Le comité a ensuite demandé un portrait des obligations de la DVI pour la réalisation des mandats statutaires prévus dans son plan d'audit, en distinguant les éléments obligatoires de ceux facultatifs. Ce portrait est déposé.

Après échanges, le comité a convenu des modifications suivantes :

– **Rapport annuel de la FADQ** – Validation du Rapport annuel de gestion

Les travaux visant à appuyer la déclaration du président-directeur général dans le rapport annuel sur l'exactitude des résultats sont maintenus. Cette pratique est fortement recommandée par le SCT et est utile pour le conseil d'administration. Les 100 jours/an qui y sont consacrés sont inférieurs au temps déclaré par d'autres organisations.

– **Risques organisationnels majeurs** – Attestation de la Reddition de comptes de la gestion des risques organisationnels majeurs

La DVI ne produira plus d'attestation. Elle prendra connaissance de la documentation et si un enjeu s'en dégage un mandat sera planifié au plan d'audit.

– **Sécurité de l'information** – Attestation du Bilan de sécurité de l'information et de la Déclaration des risques de sécurité de l'information à portée gouvernementale produits par la société au SCT

La DVI réalisera des travaux qui seront demandés par le SCT.

– **Fraude** – Note au CV concernant les travaux en lien avec le risque de fraude

Ce mandat est maintenu. Il permet de fournir au comité de vérification le portrait des évaluations de la DVI et des mesures de gestion de la fraude mises en place par l'organisation pour atténuer ce risque. En outre, le Vérificateur général questionne les membres du comité chaque année dans le cadre de son audit.

- **Gestion contractuelle** – Attestation de l'existence et de l'efficacité des contrôles en place à joindre au Rapport de surveillance produit par la FADQ au SCT

Ce mandat est une exigence du SCT et doit être réalisé aux trois ans.

- **Indicateurs du plan stratégique** – Services-conseils dans l'élaboration des indicateurs du plan stratégique et du plan d'action de développement durable

Le mandat de la DVI en services-conseils est abandonné. Il ne s'agit pas d'une exigence légale ou administrative et la DVI ne produit aucune attestation sur les indicateurs.

La DVI continuera à prendre connaissance des fiches produites, lesquelles lui sont utiles aux fins des travaux de validation du rapport annuel.

Le temps dégagé permettra de réaliser les mandats planifiés dans des délais plus courts, sans excéder une année. Les résultats d'un mandat seront dorénavant accompagnés du plan d'action élaboré pour donner suite aux recommandations formulées.

Les ajustements apportés donneront aussi de la souplesse pour la réalisation de mandats ad hoc, par exemple sur les interventions découlant de nouveaux mandats attribués à la société ou les mesures liées au contexte de la COVID-19, lesquelles doivent habituellement être mises en place rapidement.

Le comité a également proposé des ajustements au suivi de l'avancement des mandats et de la mise en œuvre de pistes d'amélioration formulées par la DVI.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2020

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles a tenu une séance le 11 septembre 2020.

██████████ ██████████ ██████████, ██████████ ██████████ ██████████, fait rapport au conseil d'administration.

- **Ordre du jour de la séance du 11 septembre 2020**

L'ordre du jour de la séance du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles tenue le 11 septembre 2020 est déposé.

- **Procès-verbal de la séance du 28 mai 2020**

Le comité dépose le procès-verbal de sa séance du 28 mai 2020.

Le SCT a mis à jour la Politique gouvernementale de cybersécurité pour tenir compte des nouvelles réalités, notamment l'utilisation accrue à des services infonuagiques.

La société s'en est inspirée et a procédé à la révision de sa politique laquelle repose sur les mêmes principes, axes d'intervention et objectifs. La politique couvre toutes les informations détenues par l'organisation, incluant celles sur la clientèle. La section des rôles et responsabilités des principaux intervenants a été bonifiée.

➤ Suivi sur la signature numérique

Actuellement, la signature électronique n'est en place que pour les documents administratifs internes de la société.

Le conseil d'administration avait demandé d'évaluer la possibilité de mettre en place un mécanisme de signature numérique des clients sur les documents officiels garantissant la conformité, l'intégrité et l'authenticité de celles-ci.

Les informations recueillies au sein d'autres ministères et organismes (MO) indiquent que la grande majorité des organisations sont encore au stade exploratoire. Foncier Québec est la plus avancée des organisations avec la solution Notarius.

Considérant l'utilisation limitée de la signature numérique par les organisations publiques, le nombre de projets inscrits au portefeuille et les ressources disponibles, [REDACTED].

➤ Suivi sur la gestion des accès informatiques

[REDACTED]

Pour y faire suite, des améliorations, inspirées du Guide de gestion des accès logiques élaboré par le SCT, ont été apportées au processus au cours des derniers mois, notamment :

- la clarification des rôles et responsabilités en matière de gestion des accès dans le processus;
- l'envoi rapide de l'information aux intervenants concernés pour toute absence de longue durée.

Plusieurs documents d'encadrement de la gestion des accès aux actifs informationnels sont versés sur l'intranet de la société. De plus, un message de sensibilisation est transmis aux gestionnaires annuellement.

L'ensemble des améliorations apportées devrait éliminer la possibilité que les accès soient révoqués dans un délai supérieur à 20 jours ouvrables.

D'autres actions sont à venir :

- la production d'un rapport trimestriel sur la gestion des droits d'accès au comité de sécurité de l'information à compter de l'automne 2020;
- la mise en place d'un mécanisme d'alerte pour détecter les comptes inactifs depuis une certaine période afin d'en retirer les accès, le cas échéant.

En outre, un projet visant à améliorer l'ensemble des outils de gestion des accès et de la sécurité est inscrit au portefeuille pour 2020-2021.

La direction s'assurera que ces mesures répondent aux préoccupations du VGQ.

➤ Visibilité et inclusion des membres des minorités visibles et ethniques

Le conseil d'administration avait demandé, à la séance de juin, de s'assurer que les politiques de la société tenaient compte du concept de visibilité et d'inclusion des membres de minorités visibles et ethniques (MVE) dans le but de contrer toute forme de racisme

Dans la fonction publique, la question est abordée sous l'angle de la diversité et de l'inclusion pour favoriser l'accueil et l'intégration des minorités visibles et ethniques (MVE) plutôt que sous celui du racisme. Le SCT a la responsabilité d'établir les programmes d'accès à l'égalité en emploi dans la fonction publique et les organismes doivent en tenir compte, lors de la nomination du personnel.

Le SCT a confirmé que, malgré les récents évènements dénonçant des actes racistes, aucun chantier spécifique ne sera mis en place pour le moment. Toutefois, des travaux réalisés par un groupe d'action contre le racisme conduit par des élus a été mis en place par le premier ministre.

Par ailleurs, la société dispose d'un Cadre de gestion favorisant la civilité et le règlement des situations de conflit et de harcèlement au travail. Ce cadre inclut notamment le race, la couleur et l'origine ethnique ou nationale.

Des actions complémentaires sont envisagées pour mettre en valeur la richesse de la diversité et l'inclusion au sein de l'organisation et prévenir le racisme.

- Mettre à jour le Cadre de gestion favorisant la civilité et le règlement des situations de conflit et de harcèlement au travail de la société.
- Assurer un suivi étroit des travaux réalisés à l'échelle gouvernementale en matière de diversité et d'inclusion et de leurs retombées potentielles au sein de la FADQ.
- Réviser la définition de la valeur organisationnelle « respect ».
- Utiliser des photos de MVE de la société dans ses communications visuelles.

– **Bilan 2019-2020 et Programmation 2020-2021 des investissements et dépenses en ressources informationnelles**

Le bilan au 31 mars 2020 en ressources informationnelles et la programmation des investissements et des dépenses pour 2020-2021 sont déposés.

Le plan des investissements et des dépenses des ressources se découpe en deux grandes catégories :

- Les investissements qui représentent les coûts de réalisation de projets ou d'achat d'équipements de plus de 1 000 \$. Les dépenses engagées avant d'avoir obtenu l'autorisation de réaliser un projet ne sont pas capitalisées.
- Les dépenses de fonctionnement. Le coût des ressources internes représente plus de 60 % du budget.

Au 31 mars 2020, 88 % du budget global a été réalisé, incluant l'acquisition de portables requis pour le travail à distance. Le budget en RI a été accaparé majoritairement par les dépenses de fonctionnement. Les coûts ont été répartis à 21 % pour les projets, à 79 % pour le fonctionnement, soit la maintenance des systèmes actuels et les dépenses courantes en RI. Des travaux ont été réalisés dans 19 projets, dont 17 sont à l'étape d'avant-projet.

Pour 2020-2021, une hausse de près du double des coûts réels 2019-2020 est prévue au budget. Les sommes consacrées aux avant-projets sont en hausse de 80 % et de près de 230 % pour la réalisation des projets. Cette planification tient compte de l'ajout d'ETC et d'un recours accru à des ressources externes.

La répartition du budget 2020-2021 indique une croissance significative des sommes prévues pour l'infrastructure et l'entretien des systèmes actuels en raison de leur désuétude et des infrastructures de plus en plus dispendieuses à maintenir. En 2019-2020, 81,22 ETC ont été utilisés. La prévision pour 2020-2021 est de 92,52 ETC.

Une comparaison avec d'autres organisations a permis de conclure que les efforts en TI sont moins importants à la société qu'ailleurs.



Monsieur Desrosiers mentionne que cette tendance s'accroîtra au cours des prochaines années, tout en conservant le contrôle des fonctions névralgiques à l'interne, ce qui permettra à la fois d'augmenter l'expertise et la capacité organisationnelle.

Les administrateurs comprennent l'obligation de s'intégrer à la feuille de route du MAPAQ, ce qui a pour effet de ralentir la réalisation de certains projets. Il réitère leur demande d'identifier et de réaliser les projets sous l'autorité de la société qui amèneraient des gains rapides. Un exercice en ce sens a été réalisé.

– **Plan québécois des infrastructures en ressources informationnelles 2021-2031 de La Financière agricole du Québec**

Le Plan québécois des infrastructures en ressources informationnelles (PQI-RI) des ministères et organismes (MO) est composé des investissements dans les projets et des acquisitions hors projet des ressources informationnelles sur un horizon de dix ans. Il est mis à jour annuellement.

Dans le contexte de la COVID-19, une révision sommaire des projets inscrits au portefeuille a été effectuée et l'état d'avancement des principaux dossiers a été mis à jour.

Cette révision porte le nouveau PQI-RI de la société à 53,8 M\$, en hausse de 13 M\$ par rapport au montant de 40,8 M\$ autorisé en février dernier.

La proportion d'utilisation de ressources externes augmente avec le démarrage des projets majeurs. Une réserve de 2 M\$ pour les projets du portefeuille Agriculture, Pêcheries et Alimentation actuellement en discussion, dont le projet « Enregistrement de la clientèle » du MAPAQ, a été prévue.

L'obligation de s'intégrer dans une approche d'architecture par portefeuille représente un défi supplémentaire. Cette proposition de PQI-RI révisée fera l'objet de discussions avec le Dirigeant principal de l'information (DPI) au cours de l'automne, lequel pourrait questionner la capacité de la société à la réaliser.

– **Bilan et déclaration des risques de sécurité de l'information à portée gouvernementale de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2020**

Conformément à la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, les organismes publics doivent déclarer annuellement au SCT les risques à portée gouvernementale de leur organisation.

En tenant compte de la définition du SCT, les risques suivants ont été déclarés :

- Risque d'atteinte à la confidentialité de l'information à la suite d'un vol ou à la perte de données confidentielles qui peut avoir des conséquences sur l'image du gouvernement.
- Risque d'indisponibilité de systèmes d'assurance à la suite d'une panne prolongée du serveur IBM AS/400.

Des mesures d'atténuation permettant de ramener chacun des risques à un niveau acceptable pour l'organisation ont été présentées au comité.

Pour la première année, la Direction de la vérification interne devait procéder à la validation des informations avant leur transmission au SCT.

Dans l'ensemble, l'organisation respecte les orientations du SCT. Des écarts ont été observés sur les éléments suivants :

- [Redacted]
- [Redacted]
- [Redacted]

Dans le cadre de la révision des risques organisationnels, la société est à documenter le risque portant sur la sécurité de l'information en tenant compte du risque additionnel lié au travail à distance.

- **Plan d'action organisationnel de la mobilisation des personnes 2020-2022**

En novembre 2019, les employés de la société ont répondu au sondage sur la mobilisation permettant l'obtention d'une certification d'Employeur Remarquable.

Les résultats organisationnels obtenus et les commentaires recueillis ont également permis d'identifier des pistes d'amélioration afin d'augmenter la mobilisation des employés.

Un plan d'action détaillé présentant les douze actions qui seront réalisées d'ici le 31 mars 2022, les indicateurs et les cibles ainsi que les personnes responsables est déposé. Ces actions sont inspirées des thèmes du sondage présentant un potentiel d'amélioration : les perspectives professionnelles, la formation du personnel en emploi, l'organisation du travail et l'implication et la participation aux décisions.

À la demande des administrateurs, une action portant sur la mise en place d'un cadre de gestion en télétravail a été intégrée.

Un suivi de la mise en œuvre du plan d'action organisationnel de la mobilisation des personnes 2020-2022 sera réalisé annuellement.

- Rapport de vérification sur la mobilisation du personnel dans la fonction publique

En 2019, la Commission de la fonction publique (CFP) a effectué une vérification des pratiques de mobilisation dans quatre ministères et deux organismes (MO), dont la société.

L'objectif de la vérification était de s'assurer que les MO mettent en place des mesures efficaces pour mobiliser leur personnel, en s'appuyant sur différents critères.

La société s'est démarquée puisque, des neuf recommandations émanant du rapport de vérification, une seule recommandation commune à toutes les entités vérifiées touche la société, soit celle de mettre en place des pratiques pour maintenir la mobilisation du personnel expérimenté

Une consultation auprès du personnel expérimenté est prévue afin de mieux cerner les actions qui pourraient avoir un impact positif sur leur mobilisation.

– **Bilan au 31 mars 2020 de la Stratégie de développement des compétences**

La Stratégie de développement des compétences 2018-2022 de la société répond à l'objectif 6 du Plan stratégique 2018-2022. De cette stratégie découle un plan d'action pour 2019-2020.

Le bilan au 31 mars 2020 de la mise en œuvre du plan d'action ainsi que le bilan des besoins collectifs de développement des compétences 2019-2020 sont déposés.

L'ensemble des actions prévues au plan d'action 2019-2020 de la Stratégie ont été réalisées, à l'exception de quelques activités de formation qui ont dû être reportées.

Au 31 mars 2020, 98 % du budget total prévu a été investi pour réaliser et préparer l'ensemble des formations inscrites au PDRH, comparativement à 84 % en 2018-2019. La dépense réelle est de 246,942 \$, soit 4 % de plus qu'en 2018-2019.

Le montant investi pour les formations individuelles est de 27 601 \$, soit 36 % du budget prévu en 2019-2020 pour ce type de formation, un taux normal, compte tenu du fait que le premier semestre comprend la période estivale.

Le nombre de 3,5 jours/personnes de formation excède les cibles intermédiaires prévues au Plan stratégique 2018-2022.

Pour les besoins collectifs, 95 % étaient complétées au 31 mars 2020

Un budget de 280 000 \$ est prévu pour la tenue des activités de formation priorisées au PDRH 2020-2021. Le mode de diffusion de plusieurs d'entre elles sera adapté au contexte actuel lorsque possible.

Le conseil d'administration prend acte du bilan au 31 mars 2020 de la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie de développement des compétences ainsi que du bilan des besoins collectifs de développement des compétences 2019-2020.

– **Bilan et plan d'action des personnes handicapées 2020-2021**

Conformément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, un Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2021 a été élaboré. Ce plan inclut le bilan de l'année 2019-2020.

Le comité a pris connaissance des diverses actions concrètes réalisées en 2019-2020 dans le but de répondre aux besoins des personnes souffrant d'un handicap.

Le plan d'action 2020-2021 présente des mesures pour les sept priorités identifiées. Les indicateurs retenus sont ceux utilisés par le SCT à des fins de comparabilité. Le handicap peut être physique ou autre. Une consultation des employés souffrant d'un handicap a préalablement été réalisée.

Le plan d'action sera publié dans l'intranet et transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec.

Un exercice de prise en compte des principes de développement durable a permis d'identifier quelques pistes de bonification dont certaines seront mises en œuvre dès 2020-2021.

– **Mesures du Cadre de gestion pour la prévention de la violence lors de contact avec la clientèle**

La Loi sur la santé et la sécurité du travail rend l'employeur responsable d'offrir un milieu de travail sain et sécuritaire à ses employés.

Les travaux réalisés par un comité de travail ont permis de dégager les principaux constats suivants;

- [REDACTED];
- [REDACTED].
- [REDACTED];
- [REDACTED];
- [REDACTED];
- [REDACTED].

Ces constats ont mené à la rédaction d'un Cadre de gestion pour la prévention de la violence lors de contacts avec la clientèle. Ce cadre s'inscrit en cohérence avec les objectifs 6 et 7 du Plan stratégique 2018-2022, soit d'intensifier le développement des compétences des employés et d'offrir un milieu de travail mobilisant.

Les constats ont aussi servi à proposer des améliorations en matière de communication des orientations organisationnelles aux employés et à la clientèle, l'acquisition d'équipements permettant de réduire le risque physique pour le travailleur seul et une formation pour sensibiliser les employés.

– **Bilan 2019-2020 de l'application de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers organisationnels structurants**

Le Plan d'action de développement durable (PADD) 2018-2022 prévoit une action afin de poursuivre la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable (PCPDD) dans les dossiers structurants de l'organisation. Le bilan de la mise en œuvre de cette action et du degré d'atteinte des cibles en 2019-2020 est déposé.

Entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020, 100 % des dossiers identifiés comme structurants et déposés pour décision au conseil d'administration ont fait l'objet d'une PCPDD. Les pistes de bonification identifiées lors de ces exercices de PCPDD ont également été présentées au conseil d'administration.

En 2019-2020, cinq outils de gestion ont été élaborés ou adaptés:

- cartographie du processus de PCPDD;
- outil d'aide au dépistage d'un dossier structurant et un outil d'aide à la rédaction d'une justification;
- révision de la grille d'analyse, de cadrage et de bonification;
- ajout d'une section concernant la PCPDD dans le nouveau formulaire mandat.
- identification au cadre d'intervention en cas d'événements catastrophiques et exceptionnels de l'étape de réalisation d'un exercice de PCPDD.

Une telle formation a été diffusée en deux volets les 2 mai et 13 juin 2019 auprès de 20 employés de la société par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Les cibles du PADD 2018-2022 en lien avec la PCPDD progressent bien

– **Varia**

➤ Procès-verbaux des séances du conseil d'administration

Dans un objectif d'amélioration continue, les observations formulées par les administrateurs sur la taille des procès-verbaux et les séances chargées ont fait l'objet d'échanges avec la direction. Cette dernière a pris l'initiative de recenser les pratiques en vigueur au sein de trois sociétés gouvernementales comparables au regard du fonctionnement de leur conseil d'administration respectif.

[REDACTED]

[REDACTED]

Concernant les rapports des comités, ceux des autres sociétés mettent l'emphase sur les dossiers nécessitant une décision ou ayant une portée stratégique. Le temps alloué aux sujet d'information est considérablement réduit.

SUIVI DES DOSSIERS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau des suivis des dossiers du conseil d'administration est déposé.

PANDÉMIE DE LA COVID-19 – NOTE DE LA CELLULE DE COORDINATION DE L'APPLICATION DES PROGRAMMES – 17 SEPTEMBRE 2020

L'état de situation de la cellule de coordination de l'application des programmes dans le contexte de la COVID-19 au 17 septembre 2020 est déposé pour information.

VARIA

REMERCIEMENTS À MONSIEUR CLAUDE VIEL

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Résolution
N° 1628

1° QUE les membres du conseil d'administration adressent leurs sincères remerciements à monsieur Claude Viel pour la contribution qu'il a apportée à La Financière agricole du Québec en siégeant à son conseil d'administration pendant près de quatre ans de même que pour la collaboration et le professionnalisme démontrés aux séances du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles de la société;

2° QUE les membres du conseil d'administration souhaitent à monsieur Viel le meilleur des succès dans la poursuite de ses activités professionnelles, en espérant qu'elles lui procurent beaucoup de satisfaction et lui permettent de vivre de nouvelles expériences enrichissantes.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance est prévue le 6 novembre 2020.

Monsieur Desrosiers et la secrétaire se retirent de la séance pour la période de huis clos.

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 13 h 05.

Elle est suivie, à 13 heures 30, d'une formation sur la gouvernance des technologies de l'information donnée par [REDACTED], dont les services de formatrice avaient été retenus par le Collège des administrateurs de sociétés avant sa nomination.

.....(Original signé par Alain Gagnon)

Président du conseil

...(Original signé par Ernest Desrosiers)..

Président-directeur général

.....(Original signé par Gilles Lavoie)

...(Original signé par Renée Saint-Hilaire)

Secrétaire générale